



HAL
open science

Le management de l'insularité dans les projets miniers en Nouvelle-Calédonie

Anne Annemorellab@gmail.Com Morel-Lab

► To cite this version:

Anne Annemorellab@gmail.Com Morel-Lab. Le management de l'insularité dans les projets miniers en Nouvelle-Calédonie. Séverine BLAISE; Carine DAVID; Victor DAVID. Le Développement durable en Océanie vers une éthique nouvelle?, Presses universitaires d'Aix Marseille, pp.517-528, 2015, 978-2-85399-979-3. halshs-02554704

HAL Id: halshs-02554704

<https://shs.hal.science/halshs-02554704v1>

Submitted on 26 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le management de l'insularité dans les projets miniers en Nouvelle-Calédonie

Anne Morel-lab

annemorellab@gmail.com

Université de la Nouvelle-Calédonie

Doctorante en anthropologie sociale et culturelle

Cette communication est sous-tendue par une réflexion qui enchâsse deux observations relatives au développement durable en Océanie. En effet, s'il est admis que le Pacifique, tend à devenir le dernier grand espace à exploiter, plus particulièrement pour son potentiel en ressources naturelles, nous établissons ici le postulat que les critères, établis selon des modèles occidentaux issus d'une approche globalisante, utilisés pour mesurer les retombées et les effets de ces exploitations ne permettent pas d'appréhender la complexité des milieux insulaires océaniques. Notre propos n'est pas de soumettre d'autres modèles mais de proposer d'aborder différemment la question de l'insularité océanique et les représentations qui en sont données. Nous développerons notre réflexion à partir de l'exemple de la Nouvelle-Calédonie. Ceci sera l'objet de notre première partie. Il s'agira en second lieu de présenter l'approche et les outils élaborés par l'International Council on Mining and Metals (ICMM), une organisation internationale professionnelle à laquelle adhère deux des trois entreprises internationales présentes sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie : Vale et GlencoreXstrata. Enfin, dans une troisième partie nous examinerons en quoi et comment en Océanie, les modèles communicationnels établis selon des normes occidentales interfèrent dans la construction de relations sociales durables et de fait contraignent la mise en œuvre de politiques RSE contextualisées.

1. La Nouvelle-Calédonie, une insularité exemplaire

1.1. Les représentations occidentales des îles du Pacifique

Nous commencerons par préciser ce que nous entendons par les représentations de l'insularité océanique. Dans son ouvrage *L'imaginaire marin des français –mythe et géographie de la mer*, Michel Roux, intitule son chapitre III : Les Mers, des espaces a-géographiques. Il y étaye l'hypothèse d'une géographie à vision continentale. Selon lui, les représentations cartographiques du monde dans les manuels et ouvrages de géographies traiteraient les océans non pas comme des espaces mais comme des vides entre les continents. Cette même hypothèse est questionnée lors du colloque organisé par le Sénat le 14 décembre 2010 sous le titre : « L'Océanie, continent invisible ? ». Notons, que JMG Le Clezio avait déjà répondu par l'affirmative à cette question dans le titre et les premières lignes de l'ouvrage qu'il consacrait en 2006 à l'île Pentecôte au Vanuatu: *Raga, approche du continent invisible* :

« On dit de l’Afrique que c’est le continent oublié. L’Océanie, c’est le continent invisible. Invisible, parce que les voyageurs qui s’y sont aventurés la première fois ne l’ont pas aperçue, et parce que aujourd’hui elle reste un lieu sans reconnaissance internationale, un passage, une absence en quelque sorte ».

L’ensemble de ces propos qu’ils soient scientifiques, tels ceux du géographe Michel Roux, ou plus littéraires, témoigne des difficultés qu’ont les Occidentaux à prendre la mesure de l’Océanie, un continent fait de mer plutôt que de terre. Ces diverses représentations qui mettent en scène une sorte de vide maritime ne laissent pas de place à la prise en compte des milieux insulaires.

Parallèlement, comme en témoigne les actes du neuvième Colloque C.O.R.A.I.L.intitulé: « La mer, espace perception et imaginaire dans le Pacifique Sud » l’océan Pacifique nourrit l’imaginaire occidental. Ceci a commencé avec les récits des navigateurs découvreurs du XVIIIème siècle pour se poursuivre dans la littérature romanesque et se perpétuer au travers des visions paradisiaques véhiculées par les médias.

Ces deux visions, celle qui lie l’Océanie à un territoire a-géographique parce qu’il est maritime et celle qui assimile les îles du Pacifique à des lieux de plaisirs exotiques ne contribuent pas à la prise en compte des réalités océaniques. Elles occultent spécialement la particularité du rapport que les océaniens entretiennent avec l’étendue du Pacifique. Les travaux des archéologues et historiens révèlent peu à peu les routes parcourues par ces insulaires pour qui la mer est un lien, un espace de circulation qui favorise les échanges et la transmission de savoirs et de pratiques. C’est ce qui rapproche, au delà des distances maritimes considérables¹ un polynésien hispanophone de nationalité chilienne de l’île de Pâques d’un maori de nationalité tongienne vivant en Nouvelle-Zélande, un mélanésien anglophone natif des Highlands en Papouasie Nouvelle-Guinée, d’un kanak francophone de la Nouvelle-Calédonie. Tous partagent une cartographie océanique commune mais tous vivent une insularité complexe et contextualisée.

1.2. La Nouvelle-Calédonie, un laboratoire insulaire

De ce point de vue, l’archipel néo-calédonien avec sa Grande Terre, les îles Loyautés, Belep, l’île des pins, l’île Ouen, son lagon et ses îlots, sa barrière de corail inscrite au patrimoine de l’humanité, son sous-sol riche en nickel, la pluriethnicité de sa population, la spécificité de son rattachement à l’état Français, à la communauté européenne et à l’espace francophone dans le cadre du processus de décolonisation actuellement en cours, présente

des particularismes qui le rendent atypique mais exemplaire. C'est ainsi que la Nouvelle-Calédonie est fréquemment considérée comme une sorte de laboratoire des relations sociales et culturelles tant par les scientifiques que par les politiques. Elle est d'ailleurs l'objet de beaucoup d'attention de la part des institutions françaises et internationales qui accompagnent et soutiennent la démarche originale engagée dans le cadre des accords passés entre l'Etat français et les représentants de différentes composantes politiques et économiques du territoire. Nous rappellerons à ce propos que le désengagement de la France des institutions de la Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans un processus défini et encadré par l'accord de Nouméa qui est original à plus d'un titre. Non seulement, il introduit la notion de consensus au cœur du fonctionnement des institutions républicaines mais de plus, sa signature a été conditionnée à celle du Protocole de Bercy dont une partie des signataires sont des acteurs économiques : la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP), Eramet et sa filiale la Société Le Nickel (SLN) engagés aux côtés de la Caisse Française de Développement (CFD).

1.2.1. Un projet de société basé sur un développement économique minier

La signature de ce Protocole, le 1^{er} février 1998, soit 6 ans après la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, engageait les institutions de la Nouvelle-Calédonie et plus spécialement celles de la Province Nord, sur le chemin d'un développement économique minier. Aujourd'hui, quinze ans après sa signature, ce protocole trouve sa concrétisation. L'usine du Nord, celle de KNS est en passe d'entrer en production. La première coulée « technique » de nickel s'est déroulée le 10 avril 2013.

1.2.2. Un actionnariat atypique

Rappelons à ce propos que la société Koniambo Nickel SAS est détenue à :

51% par la SMSP dont le projet de développement défend un point de vue local comme en fait état le mot de bienvenue du Président Directeur Général sur le site de la SMSP : «Les ressources du sous-sol ne peuvent pas générer à elles seules le rééquilibrage économique. Pour réussir, il faut tenir compte de la dimension sociétale, et associer ces ressources naturelles à un projet de société capable d'établir des passerelles entre les tribus et le monde de l'entreprise. »

49 % par GlencoreXstrata qui se présente sur la page d'accueil de son site comme : « one of the world's largest global diversified mining businesses. Our business and products play a vital role in society. ».

Ces deux citations témoignent de visions distinctes, voire contradictoires. En effet, tandis que la première lie l'exploitation des ressources naturelles à un projet local de rééquilibrage tant économique que politique respectueux des relations entre la vie

tribale et le monde de l'entreprise, la seconde s'inscrit dans une dimension délibérément globale rattachée aux normes et standards internationaux préconisés par l'ICMM, organisation à laquelle adhère GlencoreXstrata et par voie de conséquence indirecte Koniambo Nickel SAS. La question sera donc d'examiner si ces deux visions peuvent s'articuler pour répondre d'une part aux exigences locales et d'autre part aux contraintes internationales.

2. L'ICMM, Une vision globalisante du développement durable

2.1. Une initiative privée pour construire une réputation vertueuse

Précisons tout d'abord que l'ICMM, organisation industrielle basée à Londres, fut créée en 2001 pour permettre aux dirigeants des principales entreprises internationales du secteur mines et métallurgiques, de réagir de manière globale aux fortes pressions exercées par les environnementalistes lors et à la suite du premier sommet de Rio en 1992. Il s'agissait donc, dans un premier temps, d'une contre offensive des leaders du marché des ressources naturelles qui se réunissent pour développer des approches communes avec pour objectif de parvenir à modifier leur image de marque - la dégradation rapide et constante de leur réputation influait sur la confiance que leur actionnariat et leur personnel voulaient bien leur accorder. C'est pourquoi, qu'ensemble, ces leaders mondiaux décidèrent d'engager un revirement moral au travers d'actions relevant des composantes sociales et environnementales du développement durable telles que définies par les instances internationales.

2.2. Les 10 principes fondamentaux du développement durable selon l'ICMM

l'ICMM en est ainsi venu à édifier des règles de conduite et de gouvernance regroupées en 10 principes fondamentaux que les entreprises adhérentes doivent s'engager à respecter et à mettre en œuvre. Elaborés en 2003, ces 10 principes s'inspirent d'autres normes mondiales, dont la Déclaration de Rio, la Global Reporting Initiative, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Politiques opérationnelles de la Banque mondiale, les Conventions 98, 169 et 176 de l'OIT et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne. Ces 10 principes sont ensuite déclinés en préconisations qui peuvent finalement être adaptées à chaque entreprise en prenant des formes diverses : chartes, procédures, accords d'entreprises....

Ces dix grands principes sont les suivants :

1. **Adopter et maintenir des pratiques commerciales éthiques et des systèmes rigoureux de gouvernement d'entreprise**
- 2- **Intégrer les questions de développement durable au processus décisionnel de l'entreprise**
- 3- **Défendre les droits fondamentaux de la personne et le respect des cultures, des coutumes et des valeurs dans les rapports avec nos employés et toutes les personnes touchées par nos activités**
- 4- **Mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques fondées sur des données valables et des principes scientifiques objectifs**
- 5- **Chercher à améliorer continuellement notre performance en matière de santé et de sécurité**
- 6- **Chercher à améliorer continuellement notre performance environnementale**
- 7- **Contribuer à la conservation de la biodiversité et aux approches intégrées à la planification de l'utilisation du sol**
- 8- **Faciliter et promouvoir la conception, l'utilisation, la réutilisation, le recyclage et l'élimination responsables de nos produits**
- 9- **Contribuer au développement social, économique et institutionnel des collectivités dans lesquelles nous menons des activités**
- 10- **Mettre en oeuvre, avec nos intervenants, des dispositions d'engagement, de communication et de production de rapports indépendants qui soient efficaces et transparentes**

2.3. La Responsabilité Sociétale des Entreprises : une nécessité économique

L'ICMM soutient ses adhérents dans la mise en œuvre de ces 10 principes. Elle cherche à les amener à construire des relations de confiance avec leurs partenaires locaux. Les résultats d'études menés par des experts indépendants sont mis à la disposition des opérateurs. La bibliothèque des publications, régulièrement enrichie et accessible à tous à partir du site : www.icmm.com, permet de télécharger librement une collection de documents variés à vocation pratique: « Guide des bonnes pratiques : exploitation minière et biodiversité », « Boite à outils du développement communautaire ». Parmi eux le « Guide des bonnes pratiques : Les peuples autochtones et l'exploitation minière » paru en 2011 dans la version anglaise et en 2012 dans l'édition française met notamment l'accent sur la nécessité économique d'avoir une politique RSE :

«Au-delà de la responsabilité éthique, la justification économique

Même si la reconnaissance et le respect des droits et des intérêts des peuples autochtones doivent être envisagés comme la première et la plus importante des responsabilités éthiques, de fortes raisons économiques poussent aussi les sociétés minières à lutter pour l'application de bonnes pratiques dans ce domaine ».

De fait, comme le souligne Katherine Terbeck dans un article intitulé : *Corporate responsibility and social sustainability: Is there any connection?* les relations entre les communautés indigènes et les grandes compagnies minières sont souvent sources de tensions fortes. Les groupes de défense autochtones ont, en effet, développé au fil des années, des tactiques qui les rendent visibles et incontournables dès lors qu'il est question d'exploitation minière sur leur territoire. Citons à ce propos, la victoire remportée par les Dongria² devant la Cour Suprême indienne contre le projet d'une mine qui limiterait leur accès à une montagne sacrée. A ce sujet, Stephen Corry, le directeur de Survival International, a déclaré dans un article en date du 18 avril 2013:

« Ce verdict apporte un profond soulagement et montre que des compagnies telles que Vedanta ne sont pas toutes puissantes : une campagne bien ciblée menée au niveau local et mondial peut réellement aboutir à une issue favorable. »

Néanmoins, au-delà de quelques exemples symboliques et comme l'établissent divers travaux universitaires, notamment ceux du Centre for Aboriginal Economic Policy Research de l'Australian National University, malgré l'affichage d'intérêts convergents entre les sociétés minières internationales et les communautés locales, **les échanges restent** en réalité le plus souvent **déséquilibrés** au profit du global et au détriment du local.

2.4. Une définition universelle de l'autochtone

Nous poserons ici la question de savoir si ce déséquilibre ne pourrait pas être, au moins pour partie, lié aux représentations de l'autochtone véhiculées par les définitions en usage dans les instances internationales et reprises dans les ouvrages à usage pratique proposés par l'ICMM.

Le « Guide des bonnes pratiques : Les peuples autochtones et l'exploitation minière » a été établi suite à une étude réalisée en 2004. Basé sur des études de cas choisies pour leur représentativité, le rapport de Monsieur Jo M. Render « *Mining and Indigenous Peoples Issues Review* » consacre un chapitre entier aux questions de définitions, preuve s'il en est que la notion d'autochtone est loin de faire consensus. Notons néanmoins que les définitions privilégiées par le guide sont celles retenues par les Nations Unies dans une optique de représentation universelle. Les autochtones du guide seraient donc ceux dont s'occupent les Nations Unies, définis, d'après les travaux qu'Irène Belier a mené sur la notion par : «leur marginalité, le déni de leurs droits par la société dominante dans le cadre des États-nations. Ce sont eux qui, en militant pour la reconnaissance de la catégorie politique « peuples autochtones », dans une dimension plurielle cherchent l'égalité de droits dans la communauté internationale. » **En outre, comme le souligne Irène Bélière, la polysémie du mot liée aux connotations plus ou moins péjoratives ou post-coloniales de son usage dans les différentes langues, le rend très équivoque, en fonction des contextes politiques, socioculturels et linguistiques dans lesquels ils s'emploient.**

² Les Dongria sont un peuple d'Inde orientale qui vit dans une région de forêt primaire

En Océanie, ces définitions de l'autochtone se juxtaposent à celles du sauvage à l'état de nature tel que représenté dans l'histoire de la découverte des îles du Pacifique qui mêle le mythe du bon sauvage polynésien à celui du cannibale mélanésien.

En Nouvelle-Calédonie, le concept d'autochtonie au sens onusien du terme a permis à certains groupes constitués de s'identifier, de se faire reconnaître et de revendiquer sur la base de leur statut, une prise en compte des dégradations engendrées par l'exploitation minière. Ce fut notamment le cas de l'association Rheebeu Nu qui parvint à obliger l'opérateur minier Vale à s'asseoir à une table de négociation. Au-delà de cet usage conjoncturel et stratégique du concept dans le cadre d'une négociation pour obtenir des mesures compensatoires, nous considérons qu'en Nouvelle-Calédonie, la notion d'autochtone se télescope avec celle de citoyenneté calédonienne, une notion aux contours mal définis, source de vastes controverses idéologiques, elle est néanmoins déterminante du projet de société encadré par l'accord de Nouméa, lequel concerne l'ensemble des **communautés de destin** de ce territoire insulaire. L'emboîtement de ces différentes représentations marquent bien les écarts entre des approches globales mais virtuelles de l'autochtone et celles locales mais plus réelles car vécues par les différentes collectivités insulaires océaniques.

Ainsi, quoique globalisante et universaliste, la définition de l'autochtone, ancrée dans une géographie continentale basée sur le principe des frontières servant à délimiter des espaces communautaires à l'intérieur même des frontières politiques d'un Etat nation ne serait pas adaptée à la prise en compte de la complexité des micros espaces insulaires océaniques. L'approche occidentale qui institutionnalise les relations entre des espaces clos se télescope avec celle de la mobilité propre aux insulaires océaniques. Cette différence symbolique peut devenir source de malentendus, en particulier dans la manière de concevoir la relation à l'autre.

3. approche relationnelle et culture de la relation

3.1. l'approche relationnelle, un modèle exogène

Le chapitre 2 du guide sur les bonnes pratiques en matière de RSE édité par l'ICMM s'intitule « approche relationnelle et participation autochtone » En introduction, une définition de la notion est proposée :

« L'approche relationnelle avec les peuples autochtones sera fondée sur des informations honnêtes et ouvertes et présentées d'une manière qui leur soit accessible. La création de liens débutera à la phase la plus précoce des activités minières potentielles, avant même l'exploration sur le terrain. Chaque fois que ce sera possible, les premiers contacts auront lieu avec les autorités traditionnelles des communautés, et dans le respect des structures et des processus traditionnels de prise de décision ».

La suite du chapitre décline les bonnes pratiques et détaille des contre exemples de ce qu'il ne faut pas faire. L'exposition de quelques situations témoigne des risques encourus par l'opérateur dans les cas où il ne parviendrait pas à développer l'approche relationnelle préconisée.

L'objet de cette approche est de parvenir à terme à engager un consentement libre, préalable et éclairé qui permette à chacune des parties de progresser vers un accord. Le guide présente les éléments constitutifs d'un tel consentement :

« Les éléments d'un consentement libre, préalable et éclairé

- Libre – les personnes peuvent prendre une décision sans contrainte, intimidation ni manipulation
- Préalable – les personnes disposent de suffisamment de temps pour réfléchir à leur prise de position avant que les décisions clé relatives au projet ne soient prises, et que les effets ne s'en fassent ressentir
- Éclairé – les personnes sont pleinement informées sur le projet et ses avantages et impacts potentiels, ainsi que sur les perspectives du projet (tant positives que négatives)
- Consentement – il existe des mécanismes efficaces qui permettent aux peuples autochtones concernés de donner ou de refuser leur consentement, conformément à leurs processus décisionnels, et que leurs décisions soient respectées et soutenues.

Adapté de l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII), de la Fondation Tebtebba, du Conseil international des traités indiens et d'autres. »

Remarquons tout d'abord que le schéma communicationnel descendant correspondant à ce type de démarche demeure très partial et univoque. De fait, l'approche relationnelle se présente avant tout comme une méthode pour obtenir un consentement. La seule variable serait relative au temps à consacrer à l'obtention de l'adhésion des communautés autochtones. In fine, la force persuasive du modèle dominant s'impose. Cette approche relationnelle colle au grand paradigme du développement durable : Think global, Act local. Le déterminisme du concept de globalisation l'emporte sur l'ensemble des particularismes regroupés sous l'étiquette du local qu'il s'agisse de la prise en compte du réchauffement climatique, de l'emploi de l'anglais en tant que langue de communication ou de la reconnaissance des droits des peuples autochtones. En outre, la globalisation est présentée comme étant la seule voie d'intégration à un processus de développement. De ce fait, elle impose sa propre dynamique, laquelle reproduit les schémas déjà largement éprouvés dans la culture occidentale. C'est ce qui ressort des propos recueillis par les réalisateurs Laurent Cibien et Anne Pitoiset dans le documentaire *Nickel le trésor des kanak*, sorti en avril 2013, qu'ils consacrent au projet de l'usine du Nord. Jean-Yves James présenté comme « l'artificier du Koniambo » qui fait sauter la montagne pour en extraire le nickel dit : « C'est le passage obligé, même si c'est dur, on ne peut pas faire une omelette sans casser d'œufs » tandis que Philippo Dianaïe, jeune entrepreneur kanak engagé dans le projet depuis les prémices de la construction témoigne de son inquiétude : « C'est pour ça, nous on a intérêt de se mettre vite à la page parce que sinon, on va se faire dépasser par les événements (...) On est rentré dans le système occidental. Pas à fond mais à 80% ». En définitive, la nature de cette approche relationnelle ne laisse que peu de place à la prise en

compte des contextes locaux. Elle trouve ses fondements dans une vision globale du développement économique, laquelle s'adosse à une représentation universaliste de la culture occidentale qui tend à associer bien être social et développement économique.

3.2. La culture de la relation, une pratique océanienne

L'antagonisme entre l'approche relationnelle continentale prônée par l'ICMM et les pratiques locales des insulaires océaniens en matière de rapports sociaux génère une tension qui peut susciter des malentendus culturels source de conflits. Rappelons que, comme énoncé plus haut, les océaniens, sont plus marins que terriens. Ils le sont par nécessité comme le précise Hélène Colombani dans un article intitulé : *Le symbolisme marin dans les mythes mélanésiens en Nouvelle-Calédonie* (1997, 36)

«Pour les peuples d'Océanie, perdus dans un vaste océan : mélanésiens, surtout polynésiens, les Mélanésiens étant plutôt les « terriens », la navigation s'effectue soit pour des raisons traditionnelles qui tiennent en grande partie aux nécessités biologiques de l'exogamie, codifiée par la coutume, soit pour des raisons économiques »

La nécessité de ces mobilités inscrit la relation au cœur même des rapports sociaux dans le monde océanien. C'est ce que Jean-Pierre Segal qualifie de « Culture de la relation » en écho aux logiques d'organisations codifiées autour de l'échange tel la Kulà des îles Trobriand décrit par Malinowski dans *les Argonautes du Pacifique* - la complexité des réseaux d'échanges d'objets prestigieux est liée à la préservation de subtiles équilibres au sein d'écosystèmes de petites tailles vulnérables sur le plan écologique, linguistique, économique et humain. Cette vision déconstruit le concept de mondialisation tel qu'énoncé dans le paradigme Think global, act local dont nous avons dit précédemment qu'il portait à l'universalisme. Elle adopte davantage le parti de la « mondialité » néologisme créé par Edouard Glissant pour définir une théorie du vivre ensemble dans le respect du divers. Elle tranche avec le projet de faire des organisations productives des espaces singuliers et clos répondant aux strictes logiques de l'efficacité et de la rationalité économique. Elle intègre la prise en compte d'une réalité océanienne ambivalente qui s'accommode des modèles occidentaux sans se départir de ses propres repères culturels comme le dit Philippo Dianaïe, occupé dans le documentaire *Nickel l'or des kanak* à réparer des clôtures pour participer aux travaux coutumiers décidés par le conseil des anciens de sa tribu : «C'est obligé, il faut faire le travail de la tribu aussi. C'est pour ça, je dis il faut que ça se perpétue la tribu, la vie tribale, la vie comment on dit économique tout ça ».

Cette ambivalence est l'un des enjeux majeurs auquel doivent répondre les politiques RSE des entreprises internationales installées en Nouvelle-Calédonie. La tension suscitée par la volonté d'accéder à la modernité sur le plan du développement économique tout en préservant les modes de vie et relations sociales culturellement spécifiques au monde océanien est particulièrement sensible au sein du projet Koniambo, qui de par l'originalité de son cadre est tout autant un projet politique qu'un projet économique. C'est ce qui le rend

exemplaire et en fait un laboratoire pour l'avenir des relations sociales autour et dans l'entreprise.

L'ouvrage de Jean-Pierre Segal : *Le Monde du travail au cœur du destin commun* décrit et analyse cette ambivalence et les tensions qu'elle génère. De ce point de vue, la préface signée de Patrice Godin qui mêle son propos à celui de l'auteur est très explicite : « rien ne se fera de durable en matière de régulation sociale si le management des entreprises ne s'adapte pas « aux attentes spécifiques de la main-d'œuvre, notamment en termes d'écoute, d'accompagnement et d'intégration à un collectif soudé ou chacun, quelle que soit sa qualification, puisse trouver sa place et le respect de l'autre. ». Cette « culture de la relation » qui se construit à partir des pratiques et non dans la transposition de modèles exogènes imposés par une vision globale permettrait, selon ces deux observateurs des relations sociales en Nouvelle-Calédonie, de mettre du sens derrière les mots et les actes pour aboutir à une co-construction commune à visée holistique.

Conclusion

Cette présentation nous a permis tout d'abord d'exposer en quoi les projets miniers en Nouvelle-Calédonie constituent un laboratoire d'observation des malentendus culturels engendrés par les représentations occidentales et continentales appliquées à l'Océanie. Ainsi, nous avons montré comment l'ICMM, une organisation professionnelle regroupant les plus grosses entreprises du secteur mine et métallurgie, développe des outils de communications normés sur des référents internationaux établis d'après une vision globalisante du développement durable. Ces préconisations peuvent être antagoniques aux pratiques locales des insulaires océaniens rapportées à une cartographie maritime. L'exemple de l'approche relationnelle promue par l'ICMM dans le cadre de la mise en œuvre des préceptes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a servi à démontrer en quoi l'application de modèles communicationnels exogènes ne serait pas adaptée à l'établissement de relations équitables et respectueuses des subtiles équilibres sociaux propres aux micro milieux insulaires océaniens. Aussi, il conviendrait d'opérer une sorte de renversement dialectique qui, revisitant la notion d'autochtone, telle que définie dans les politiques onusiennes, permette d'aborder le principe de Responsabilité Sociétale des Entreprises non plus en application de normes internationales mais dans une dynamique de co-construction des relations sociales qui intègre les dimensions culturelles propres à ces sociétés insulaires. Cette approche pourrait être une façon de revisiter le précepte : « think global, act local » en le transposant en « Penser local pour agir global »

Bibliographie :

BELLIER.I, 2012 « Les peuples autochtones à l'ONU : Genèse d'une identité globale, avatars régionaux et logique représentative »
BELLIER. I, 2012 « Échelles de gouvernance. Penser l'autodétermination des peuples autochtones dans la globalisation »

BELLIER. I, 2012 « Retour sur la négociation de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones : reconnaître le principe d'égalité pour avancer vers de pragmatiques interprétations »

BENSA A., 1995, Chroniques Kanak , l'ethnologie en marche, Ethnies 18-19 Peuples autochtones et développement

BENSA A., LEBLIC I., 2000, En pays Kanak, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris

BENSA A., 2010, Après Lévi-Strauss pour une anthropologie à taille humaine, Textuel

CHANLAT J.F., 2003, Sciences sociales et management. Plaidoyer pour une anthropologie générale, Les presse de l'Université de Laval, éditions Eska

COLOMBANI Hélène. Le symbolisme marin dans les mythes mélanésien de Nouvelle-Calédonie. In BOYER Philippe. La mer : espace, perception et imaginaire dans lePacifique sud. Paris : L'Harmattan, 1997, 443 p

D'IRIBARNE P., 2002, Cultures et mondialisation, Gérer par delà les frontières, Essais Points

GLISSANT E., 1996, Introduction à une poétique du divers, Gallimard

GLISSANT E. 1990, Poétique de la Relation, Gallimard

HELLER M, BOUTET J., 2006, n°118, p.5 à 16 Vers de nouvelles formes de pouvoir langagier : langue(s) et identité dans la nouvelle économie, Maison des sciences de l'homme, Langage et société

LE CLEZIO, JMG, 2006, Raga, approche du continent invisible, Le Seuil

MALINOWSKI, B., 1963, Les argonautes du Pacifique, Gallimard

RIGO.B., 1997, *Lieux-dits d'un malentendu culturel*, Papeete, Au vent des îles, rééd. 2003.

RIGO.B., 2002, « Des faux malentendus au vrai différend » in *La France et les Outre-mers*, Paris, CNRS Éditions, *Hermès*, n°32-33.

RIGO.B., 2004, *Altérité polynésienne ou les métamorphoses de l'espace-temps*, Paris, CNRS Éditions,

RIGO.B., 2004, *Conscience occidentale et fables océaniques*, Paris, L'Harmattan, coll. Monde Océanie

RIGO.B., « Enjeu d'une pensée métisse : déstructuration ou dialectique ? » in *Journal de la Société des Océanistes*, Paris, n° 119.

RIGO.B., 2005, « Lieux communs sur la Polynésie ; affabulations identitaires et ruptures épistémologiques », in Corail 2004, Nouméa, Grain de sable.

RIGO.B., 2008, « Éthique, interculturalité et bilinguisme » in *Penser le bilinguisme autrement*, Peter Lang, pp. 29-38

ROUX, M., 1997, L'imaginaire marin des français – Mythe et géographie de la Mer, L'Harmattan

SEGAL JP, 2009, Le Monde du travail au cœur du destin commun, Direction du Travail et de l'Emploi Nouvelle-Calédonie

SEGAL JP., CHEVRIER S., 2010, La coordination des équipes multiculturelles au sein des firmes multinationales : des acteurs en quête de mode d'emploi

Sitographie :

www.icmm.com
www.smsp.nc
www.glencorexstrata.com
www.survivalfrance.org

Filmographie

Laurent Cibien et Anne Pitoiset, 2010, Sous le vent de l'usine, AAA production
 Laurent Cibien et Anne Pitoiset, 2013, Nickel, le trésor des kanak, Zadig production, AAA production